

## CTSD du 23 août 2022

### Déclaration préalable de l'UNSA Éducation

M. le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Nous allons relayer les inquiétudes portées nationalement par l'UNSA Éducation lors du CTMEN de fin juin dernier, elles sont toujours d'actualité à la veille de cette rentrée, que ce soit localement ou nationalement.

Ils/elles sont enseignant·es, CPE, psychologues de l'Éducation nationale, personnels administratif·ves, d'encadrement, de service social, de santé, ingénieur·es, technicien·es, assistant·es d'éducatrices, accompagnant·es d'élèves en situation de handicap. Ils/elles sont pour beaucoup fonctionnaires mais aussi de très nombreux contractuel·les.

C'est bien l'ensemble de ces personnels qui sont engagés dans notre service public d'Éducation pour sa mission fondamentale au cœur de notre Nation. Nous savons toute la responsabilité qui est la nôtre de les représenter dans cette instance et nous tenons à les citer toutes et tous car chacune et chacun contribue à notre mission collective.

**L'UNSA Éducation est très inquiète des conditions dans lesquelles va s'opérer la prochaine rentrée scolaire.**

Nous alertions depuis de nombreuses années sur cette situation de déficit d'attractivité qui s'installait et nous avons prévenu de son accélération pour plusieurs raisons :

- Une dégradation importante des conditions de travail qui fait que les personnels perdent leur satisfaction au travail et ne recommandent plus leur métier à ceux qui voudraient nous rejoindre,
- Une perte de pouvoir d'achat chronique encore accélérée par l'inflation,
- Autre raison qui a encore accéléré cette désaffection pour les métiers d'enseignant·es, CPE et PsyEN, c'est la réforme de leur formation, contre laquelle l'UNSA Education a toujours été, dès le départ, nous tenons à le rappeler.

Elle a encore compliqué non seulement l'accès à ces métiers, mais rendu plus périlleuse l'entrée dans ces métiers, avec parfois des chocs qui sont ensuite difficilement surmontables pour ces nouveaux professionnels.

- Dernière raison de cette liste non-exhaustive, c'est la mise sous-tension budgétaire du système. Elle impose une gestion des personnels à flux tendu sans se donner ni le temps, ni les marges budgétaires, entre le temps du recrutement et celui de la prise de fonction. Elle ne se donne pas non plus les moyens humains pour administrer notre ministère avec des personnels administratifs trop peu nombreux.

L'UNSA Éducation réaffirme que des mesures complémentaires, immédiates et ambitieuses sont indispensables afin de sécuriser, non seulement la rentrée, mais l'ensemble de l'année scolaire.

Nos remontées des territoires nous disent que les difficultés sont plus profondes encore que la capacité à mettre un·e enseignant·e devant chaque classe la première semaine de septembre. C'est déjà un grand défi, mais en plus il ne dit pas tout quant aux manques de personnels sur de nombreux autres métiers et fonctions, à commencer par celle de remplaçant·e, absolument nécessaire pour affronter les congés ou départs pendant l'année scolaire.

Déjà depuis de nombreuses années, des écoles et des établissements n'ont plus d'infirmier·ère, ni de médecin, ou encore d'assistant·e social·e, empêchant ainsi de mettre en œuvre les obligations du ministère envers les élèves avec des pertes de chances pour ceux-ci.

Pour éviter de continuer à reproduire les inégalités sociales, il nous faut d'abord réussir à avoir des personnels sur toutes les missions et fonctions et pendant toute l'année scolaire. Il faut ensuite qu'ils puissent être économiquement sécurisés pour entrer dans la participation à des projets collectifs et acquérir de nouvelles compétences.

Au sein de l'Éducation nationale, le lien de confiance avec les personnels a été fortement abîmé.

La revalorisation financière n'est pas la seule donnée mais elle ne peut plus être éludée, ni même piégée. Le gouvernement doit proposer à l'Assemblée nationale une programmation budgétaire pluriannuelle ambitieuse pour restaurer cette confiance et créer le choc d'attractivité nécessaire à notre École. C'est ainsi qu'il sera aussi possible de réparer des injustices comme par exemple, les temps partiels subis des AESH qui les empêchent de percevoir une rémunération complète ou l'exclusion des assistant·es d'éducation ou des AESH de la prime Rep+.

Dans le même ordre d'idée, et avec les mêmes inquiétudes, le SE-Unsa a déposé une alerte sociale le 24 juin et demandé :

- l'augmentation immédiate du nombre de fonctionnaires stagiaires par le recrutement dès ce mois de juillet des candidats figurant sur les listes complémentaires de tous les concours, et pas uniquement ceux des disciplines et territoires déficitaires ;
- le recrutement en urgence et en nombre suffisant de personnels contractuels, eux-mêmes sécurisés financièrement et professionnellement :
  - Leurs contrats doivent être immédiatement prévus jusqu'au 31 août 2023, rémunérés à minima à l'indice 388 sur l'ensemble du territoire, avec un avancement indiciaire au niveau immédiatement supérieur pour les contractuels renouvelés dans leurs fonctions au 1er septembre 2022 ;
  - Leur accompagnement doit être assuré pour leur prise de fonction puis pour faciliter, par la suite, l'accès à un emploi statutaire ;
- des conditions de rémunération, d'indemnisation et de travail sécurisantes pour les étudiants en alternance ;
- la revalorisation des différents tutorats ;
- des recrutements d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) en nombre suffisant et dans des conditions qui leur permettent de sortir de la précarité ;
- des recrutements d'assistants d'éducation (AED) en nombre important dans le second degré.

En complément de ces mesures immédiates, il faut engager un travail profond sur l'attractivité de nos métiers : revalorisation conséquente, prise en compte sérieuse des conditions de travail, gestion humaine des ressources, remise à plat de la formation initiale et des conditions d'entrée dans le métier, visibilité pluriannuelle des recrutements.

Localement, nous partageons et relayons ces inquiétudes et ces demandes :

- Qu'en est-il au niveau de notre département (déficit) ?
- Combien y a-t-il eu d'ineats et d'exéats accordés ?
- Quid du recrutement des listes complémentaires dans notre Académie ?
- Quid des contractuels recrutés dans notre département. ?

Nous parlons d'attractivité, mais il faut aussi conserver les personnels titulaires, combien de personnes ont quitté leur métier durant l'année scolaire précédente ?

Nous avons fait la proposition d'un groupe de travail en juillet, nous la maintenons. Aujourd'hui, nous traitons de la rentrée prochaine et donc de l'immédiateté, certaines écoles ont vu leur situation prise en compte par anticipation, nous vous en remercions pour elles. Mais d'autres ont découvert juste avant la rentrée qu'elles allaient subir une fermeture ou ont des effectifs toujours importants, nous y reviendrons tout à l'heure (le poste écoles Loudéac notamment). Par ailleurs, du fait de la date de ce CTSD, des situations pourraient apparaître dans les prochains jours. Notre très grosse inquiétude porte sur les moyens de remplacement pour l'année à venir. Envisagez-vous de « bloquer » des remplaçants sur des postes non pourvus et dans quelles proportions ?

Les conditions de travail sont importantes et un des volets importants est la gestion des élèves perturbateurs et leur accompagnement qui doit être efficient et réel. Et nous en profitons pour de nouveau pointer les difficiles conditions d'exercice des AESH et leurs conditions de vie tout court, l'inflation les percutant encore plus du fait de leur très faible rémunération.

Nous vous remercions de votre attention.